

Etat des questions
soumises ou soulevées dans la concertation sur le programme du concours du
« carreau » (sur la base des 6 réunions de GTT tenues à la date du 1/12)

Le tableau qui suit est basé sur les propositions présentées par la ville de Paris, maître d'ouvrage, notamment résumées dans les fiches introductives aux réunions des groupes thématiques des 25 octobre (programmation des équipements publics et commerciaux) et 23 novembre (circulations verticales), ou présentées en séance (le 15 novembre sur les questions d'architecture). Il recense les questions, objections ou propositions (mais non les arguments) émanant des associations, ainsi que les réponses qui y ont été données à ce jour (lorsque ce n'est pas autrement précisé, la réponse est celle donnée en séance par JP. Caffet ou la DU). Il n'est pas tenu compte, à ce stade, de l'apport de la consultation des groupes d'utilisateurs.

Il s'agit de faire ressortir ce qui s'est modifié ou précisé dans le programme du futur concours, et ce qui reste à débattre ou expliciter.

I. Programmation du contenu (GTT 27/9 et 25/10)

- Sens général de la programmation proposée (MC, FP, JZ), stratégie et arbitrage entre équipements de proximité et équipements plus larges voire métropolitains (FP)

Réponses :

Seura : le sens, c'est l'entrée d'une grande gare et de la région parisienne sur Paris ; c'est faire un espace public d'où on puisse sortir sur un grand jardin ouvert.

C. Girard, pour les équipements culturels : renforcer le choix d'un « axe cinéma » ; une stratégie en direction de la pratique artistique amateur ; faire mieux fonctionner les équipements existants (accueil, sécurité, visibilité, capacité, ouverture aux nouveaux publics, travail en réseau).

- Absence de diagnostic, sur les usages des équipements, sur les pratiques culturelles différenciées du site (MC)

Réponse : C. Girard, pour les équipements culturels : pour l'accès aux bases de diagnostic et à la définition des objectifs pour chaque équipement, proposition de réunions ad hoc avec les responsables de chaque équipement.

- Ne pas oublier les usagers et habitants métropolitains (PG), éventuellement surdimensionner pour eux les équipements prévus (PDM)

Réponses : la consultation des groupes d'usagers est là pour cela ; certains des principaux équipements culturels prévus (médiathèque musicale, bibliothèque) sont ou seront fréquentés pour plus de la moitié par des non riverains ; volonté affichée de ne pas segmenter voyageurs, consommateurs, riverains.

- Ne pas oublier les riverains (EB): la bibliothèque restera-t-elle un équipement de quartier ? éclairé de lumière naturelle ? rapprochée dans sa localisation du conservatoire ?

Réponse : vœux enregistrés par C. Girard.

- Visibilité des équipements publics culturels (DGB, FS, PdH) : affichage de leurs activités, mieux savoir ce qui se passe « dessous » et dedans

Réponse : Seura a mission de travailler à la signalétique.

- Coordination et mutualisation de l'utilisation des équipements (DGB, RCD), utiliser davantage les servitudes (EB), prévoir pour cela aussi un auditorium plus grand au conservatoire (PCR)

Réponse : C. Girard : question de gestion plus que de programme, qui relève de plusieurs adjoints.

- Animation nocturne du site : accord pour l'extension des horaires d'ouverture des équipements (DGB), mais pas pour la « fête permanente le soir » (FP) ; l'animation nocturne à partir du bâtiment du carreau ne fait l'objet d'aucune demande (EB, OP) ; la quiétude des riverains de la rue Berger doit être ménagée (DGB, JPM)

Réponse : Jusqu'à 21 ou 22 heures pour les équipements.

- Sur des équipements particuliers : demandes de salles de réunion pour la démocratie locale ; d'un auditorium qui ne soit pas une simple salle de diffusion pour le conservatoire (PCR), d'une réflexion prospective sur ce que doit être un conservatoire au 21^e siècle (Mr E) ; de capacités de garderie couverte pour les enfants ; de prise en compte des besoins propres aux jeunes

(réponse cabinet C.Autain: l'antenne jeune, pour répondre à la mission la plus élémentaire d'accueil); d'une place pour la « culture de rue » (EB).

- Hors « carreau » :

. Equipements sportifs qui manquent, pour les sports collectifs (EB), une grande piscine ;
. Trop de surfaces commerciales sur l'ensemble du site (OP), refus d'un hypermarché dans l'espace libéré par le « barreau nord-sud » (AM) : pas besoin de plus de 1000 m2 de surface alimentaire (EB), et pas avant examen des impacts sur le commerce du quartier et sur la circulation automobile. *Réponse : en aucun cas un supermarché ; étude d'impact sur les commerces promise ;*

. Bourse de commerce : que devient-elle ? *Réponse : nous n'en disposons pas.*

. Fret ferroviaire ? *Réponse : le cahier des charges sera compatible avec cette perspective.*

- Suggestions diverses : une école de comédie musicale (DGB), une salle de hip-hop (PDM), un office du tourisme pour les enfants à Paris (FS), un projet de centre culturel de solidarité internationale (PG), un centre médical (PCR).

II. Circulations verticales.

- Grande croisée : laisser dans le cahier des charges la possibilité d'alternatives pour la liaison place basse-jardin (PdH) ; écarter explicitement le principe de la grande croisée (RdH) ; qu'en conséquence la passerelle prévue sur la place basse devienne optionnelle (AL, EB)

Réponse : *le choix du traitement de la liaison place basse-jardin sera laissé à la liberté des candidats.*

- Accès Marguerite de Navarre : quatre suggestions techniques sur les dispositifs d'escalators pour faciliter la sortie directe de la gare (PdH) ; interrogations sur le principe de cet accès nouveau préféré à l'aménagement de la sortie de métro proche (JC, ALG)

- Accès Lescot : suggestion d'une autre répartition des accès montants et descendants (PdH)

- Ajouter des sorties le long de la diagonale urbaine Rue Montmartre-Châtelet

Réponse : Seura, RATP : impossibilités techniques.

- Liaisons avec la salle d'échanges : demande de précisions sur le développement des accès au niveau -4 (EB), sur la vision de la RATP concernant ses dispositifs de sortie conditionnant le réaménagement de la salle d'échange (PdH, PDM)

Réponse : RATP : le réaménagement de la salle d'échanges n'est pas perdu de vue, mais ne fait pas partie du périmètre du projet commun des partenaires.

- Visibilité des accès, et des portes, signalétique (EB)

Réponse : Le programme y insistera.

III. Questions d'architecture

- Esprit du programme : nécessité de marquer la dimension symbolique métropolitaine (PdH)

Réponse : Noté par le maître d'ouvrage

- Financement du programme : le budget de la Ville est-il fixé ?

Réponse : Pas de limite fixée a priori, le coût sera la résultante des choix faits dans le cahier des charges (coût d'objectif) ; le financement incombe aux partenaires.

- Périmètre : quelle extension verticale ? (EB) quelle articulation avec le jardin, notamment quelle emprise pour les terrasses prévues à l'ouest du « bâtiment ? (DGB, EB) quelle liberté laissée aux candidats pour l'emprise sur les bords ? (RCD) ne pas construire le long de la rue Berger (JPM)

Réponses : Le programme a été, dès l'avis d'appel à candidatures, étendu du niveau 0 au niveau -3, de façon à confier aux candidats le traitement de la liaison place basse-jardin ; le programme n'empiètera pas sur les surfaces dédiées au jardin (Y. Contassot).

- Toit, couverture de la place basse : laisser la liberté de choix aux candidats (PdH) ; exclure cette couverture pour laisser la place basse en plein air (EB,

FP, AL), ou au moins donner dans le programme des indications sur les usages attendus de cette place (EB)

Réponse : *La question restera ouverte dans le programme (liberté des candidats) ; D. Alba : l'idée pourrait être d'avoir qqch qui ressemble à une halle, pas forcément fermée de tous côtés.*

- Compatibilité du bâti avec les axes de circulation en surface, et avec les perspectives visuelles majeures (Bourse du commerce, St Eustache, place des Innocents) : contre la priorité donnée à l'axe est-ouest central ; préférer, sur cet axe, Berger et Rambuteau (FP) ; faire place à un axe diagonal Montorgueil-Châtelet (PdH) et ménager la perspective St Eustache-place des Innocents (JPM) ; prévoir un axe piétonnier longeant le bâtiment à l'ouest (FP)

Réponse : *Ces demandes seront étudiées.*

- Accessibilité des personnes à mobilité réduite (FCJ)

- Localisation des équipements à l'intérieur du périmètre : appel de JP. Caffet pour des observations sur ce point.